

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026-172

Feuillet n°185

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

 SG/PR/VS

Nous, Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la demande de l'entreprise RAMERY EntYté Couverture, Bardage, Etanchéité Littoral de Calais concernant le remplacement de la gouttière sur le bâtiment de la Police Municipale côté rue du Château à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules et des piétons et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} : La circulation des piétons sera interdite, considérée comme gênante,

- sur le trottoir longeant le bâtiment de la Police Municipale, rue du Château (endroit où se situe la zone des travaux),
- sur le trottoir longeant le CCAS et la Police Municipale, portion comprise entre le n°24 rue Hector Berlioz et la rue du Château, sauf pour les personnes se rendant au CCAS et à la Police Municipale,
- du lundi 20 avril 2026 à 7h30 au mardi 21 avril 2026 à 18h00.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, les piétons seront invités à prendre le trottoir d'en face (cf plan au dos) :

- par le passage protégé situé au niveau du n°24 rue Hector Berlioz,
- par le passage protégé situé au niveau des salles de sports rue du Château, sauf pour les personnes se rendant à l'arrêt de bus « Beethoven »,
- du lundi 20 avril 2026 à 7h30 au mardi 21 avril 2026 à 18h00.

Article 3 : La circulation des véhicules sera limitée à 30 km :

- au niveau du chantier situé le long du bâtiment de la police municipale côté rue du Château,
- rue Hector Berlioz, portion comprise entre le n°24 rue Hector Berlioz et la rue du Château,
- du lundi 20 avril 2026 à 7h00 au mardi 21 avril 2026 à 18h00.

.../...

Article 4 : L'entreprise chargée des travaux assurera la signalisation du chantier, les barrages, la pose des panneaux nécessaires à la sécurité publique de même que l'éclairage de nuit.

Article 5 : Les interdictions et restrictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

Article 6 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 7 : Le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera affiché au Centre Administratif de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune, publié dans le Recueil trimestriel des Actes Administratifs et transmis aux intéressés.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

VU, le D.G.S.


Wimereux, le 14 avril 2026

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE.

